

**HISTOIRE ET PATRIMOINE ENTRE
ROSETTE ET ARGUENON**

**L'ÉCOLE DE LA
RÉPUBLIQUE DANS LE
CANTON DE JUGON ENTRE
1899 ET 1920**

*Le « collectif des historiens amateurs de Jugon »
2022*

L'école de la République dans le canton de Jugon 1899-1920

Ranger les archives dans une mairie permet parfois de tomber sur des petits trésors de documentation. C'est ce qui est arrivé ces jours derniers à Jugon. Il a été retrouvé un cahier relié avec une couverture de carton rigide recouvert de tissu tendu, de couleur noire et de dimensions 20,5 cm /31 cm. Surprise ! Ce registre renferme les comptes-rendus des conférences pédagogiques annuelles réunissant, sous la présidence de l'inspecteur de l'enseignement primaire en résidence à Lamballe, tous les institutrices et instituteurs des écoles communales du canton de Jugon, et ce pour la période courant de 1899 à 1920. Ce sont une quinzaine de réunions qui sont ainsi rapportées en détail, concentrées principalement sur les quatorze années précédant la première guerre mondiale. En effet, entre 1914 et 1918, « grande guerre » oblige, il n'existe qu'un seul compte-rendu, celui de l'année 1915, et ensuite n'apparaît plus qu'une conférence pédagogique en 1920.

C'est l'époque des « **hussards noirs de la République** », qualification que Charles Péguy utilise dans son essai « L'Argent » publié en 1913, pour décrire les élèves-maîtres de l'Ecole normale des garçons d'Orléans, dont il fréquenta l'école primaire annexe autour de 1880. Cette expression fut reprise pour désigner les instituteurs de la III^{ème} République imprégnés de l'essence des lois de Jules Ferry¹. C'est aussi l'époque de Joseph Pagnol, le père de Marcel Pagnol, « *instituteur titulaire à l'école du Chemin des Chartreux, la plus grande école communale de Marseille* » et héros du livre « *La gloire de mon père* »²

Il est particulièrement émouvant de lire ces lignes, rédigées d'une belle écriture lisible, par l'un ou l'autre des instituteurs du canton de Jugon. Celui-ci, à l'époque, regroupe les 8 communes de Dolo, Jugon, Lescouët-Jugon, Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan, Saint-Igneuc et Tramain, lesquelles disposent toutes d'une ou plusieurs écoles communales.

La découverte, au travers de ces pages, des préoccupations de ces enseignants de première ligne et de leur état d'esprit en cette période d'affermissement de la laïcité et de séparation des Eglises et de l'Etat³, est particulièrement intéressante.

Quels sont ces femmes et ces hommes qui, au moins pour les plus jeunes d'entre eux, ont effectué leur formation à l'école normale d'institutrices ou l'école normale d'instituteurs des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc, et qui ont été affectés dans une des écoles communales du canton de Jugon ? Les comptes-rendus n'en font pas la liste complète et n'évoquent que ceux qui n'ont pas pu assister à la réunion, ainsi que l'institutrice ou l'instituteur chargé d'en rédiger le rapport. Mais prendre connaissance des noms de certains d'entre eux est déjà intéressant.

A Dolo, il y a d'abord, M. Martin, instituteur de 1904 à 1920 mais très probablement présent à l'école communale avant et après ces dates. En 1911, il est fait état de demoiselles Rochefort, institutrices à Dolo. L'une d'entre elles exerce dans la commune depuis au moins 1904. En 1920 apparaît une demoiselle E. Dutertre.

A Jugon, existent une école des garçons et une école des filles, lesquelles accueillent tour à tour les conférences pédagogiques. L'on y remarque deux couples : M. et Mme Sellier instituteur et institutrice en 1904 et 1905, mais certainement présents sur une plus longue période et M. et Mme Lafféter, instituteur et institutrice en 1910, 1912 et 1913 et sans doute bien au-delà de ces années. Lors de la conférence pédagogique du 27 novembre 1912, qui se déroule dans la classe de l'école des garçons

¹ Jules Ferry (1832-1893), ministre de l'Instruction publique entre 1879 et 1883, il fait voter plusieurs lois promouvant « l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire », ce qui contribue à renforcer son image de père fondateur de « l'identité républicaine française ».

² « La Gloire de mon père », tome I de « Souvenirs d'enfance » par Marcel PAGNOL de l'Académie française, 1957.

³ La loi de séparation des Eglises et de l'Etat a été adoptée le 9 décembre 1905.

de Jugon, sous la présidence de M. l'Inspecteur de l'enseignement primaire de Lamballe, M. Lafféter accepte de jouer le cobaye devant ses collègues pour montrer comment il s'y prend pour donner une leçon de lecture, dont le sujet est le suivant : « Les dirigeables ».

Il y avait aussi une école publique à Lescouët-Jugon, mais les institutrices ou instituteurs ne se sont pas faits particulièrement remarquer lors de ces conférences pédagogiques et nous ne disposons d'aucun nom.

A Plédéliac, existent deux écoles, l'une au bourg et l'autre au village du Saint-Esprit où exerce notamment une institutrice qui est absente à la conférence pédagogique de 1903 et dont le nom n'est pas précisé. A l'école du bourg, on trouve en 1899 M. Yves Jaguin, M. et Mme Barbé, instituteur et institutrice de 1905 à 1910, Mlle A.M. Touzé, institutrice de 1913 à 1920, Mlle Mordellet, enseignante à Plédéliac en 1906 et Mme Hervé en 1920. Les dates, là également, ne constituent que des points de repères, les personnes concernées ayant exercé à Plédéliac bien plus longtemps.

A Plénée-Jugon, plusieurs couples sont également enseignants, dont M. et Mme Herê, au moins de 1903 à 1910 et M. et Mme Fustec en 1908 et 1910. Des demoiselles sont aussi présentes : Mlle Louise Le Lagadec en 1903 et 1904, Mlle Guéguen en 1904, Mlle A. Morin, intérimaire à l'école des garçons de Plénée-Jugon en 1915. Il y a aussi des messieurs comme M. Perrin en 1904, M. Bougis en 1904 et 1906, M. Perruchon en 1910. Il existe aussi une école communale au village de Langouhèdre, dont l'institutrice est signalée comme absente à la conférence pédagogique de 1903. Le village de la Ville-Jéhan avait également une école, mais elle n'est pas évoquée lors de ces réunions.

A Plestan, M. P. Torchard est instituteur-adjoint en 1900, Mlle Bossard institutrice en 1905, M. Bossard instituteur en 1911, M. G. Gicquel, instituteur-adjoint en 1912.

A Saint-Igneuc : Mme Lamouller, institutrice en 1904 et 1906, Mme Le Bihan, institutrice en 1909, Mme F. Bourget de 1912 à 1920.

A Tramain, M. Grouazel, instituteur en 1903, 1904, 1905, semble bénéficier d'une grande estime de ses collègues car il est, chacune de ces années, élu vice-président de la conférence pédagogique dont la présidence est bien entendu assurée par M. l'Inspecteur de l'enseignement primaire en résidence à Lamballe.

Ces personnes citées ne représentent pas la totalité des enseignants du canton de Jugon aux époques considérées. La proportion des jeunes femmes célibataires, les demoiselles, est néanmoins notable et la présence de plusieurs couples mariés dans lesquels mari et épouse sont enseignants est également importante. Cette dernière caractéristique présente un intérêt pour les communes qui, en vertu d'une loi de 1886, sont dans l'obligation de loger les instituteurs. Si elle ne peut fournir d'habitation convenable, elle doit verser aux intéressés une indemnité représentative de logement. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité.

Depuis la loi du 16 juin 1881, « *nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur ou d'institutrice titulaire, d'instituteur-adjoint chargé d'une classe ou d'institutrice-adjointe chargée d'une classe dans une école publique ou libre, sans être pourvu du brevet de capacité pour l'enseignement primaire* ». La loi du 28 mars 1882 a instauré « ***l'instruction primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie...*** ». Dans chaque commune, une commission municipale a été créée afin de s'assurer de la bonne application de la loi, mais en réalité cette instance ne fonctionne pas comme s'en plaignent l'Inspecteur et les instituteurs lors des réunions pédagogiques en constatant la mauvaise fréquentation des écoles.

Cet absentéisme des enfants en classe est un sujet préoccupant qui est abordé spécifiquement lors d'une conférence pédagogique organisée à l'école communale des filles de

Lamballe, le 13 octobre 1905, sous la présidence de M. Martin, Inspecteur de l'enseignement primaire et réunissant les institutrices et instituteurs des deux cantons de Jugon et de Lamballe

Il est particulièrement intéressant de découvrir au travers de l'intervention de l'inspecteur, la détresse de la situation sociale et économique de la population ainsi que les préoccupations et les initiatives prises par les instituteurs pour y remédier, mais aussi la façon dont l'on percevait à l'époque les relations sociales et notamment les rôles respectifs de l'homme et de la femme. C'est pourquoi, cet exposé est livré ci-dessous in extenso, dans la forme que lui a donnée le rapporteur, M. Barbé, instituteur à Plédéliac.

« La fréquentation scolaire dans le canton de Jugon est, selon l'inspecteur, plutôt mauvaise, même si elle est encore pire dans d'autres cantons. La moyenne des absences pour l'année scolaire 1904-1905 y a été de 13 % et cette moyenne est loin d'exprimer l'insuffisance de la fréquentation.

Les causes : *Dans nos pays, le fermier est en général peu aisé, ce pour diverses raisons. La main d'œuvre est élevée. A partir de mai jusqu'à novembre, c'est le père ou le frère aîné qui émigre dans la Beauce ou la Normandie, où il trouve un salaire plus rémunérateur. Mais ce sont des bras en moins pour la culture et aussi retient-on les enfants soit pour la garde du bétail, soit pour les travaux des champs. Ces familles ont au moins l'excuse de la nécessité.*

Mais à côté, d'autres parents plus aisés, retiennent leurs enfants pour ne pas payer un domestique ; ce n'est donc que l'amour excessif et irréfléchi du gain qui les fait agir ainsi. D'autres louent les services de leurs enfants pour exploiter les terres du voisin, et cela par esprit de lucre. Ces familles sont coupables.

Il faut aussi considérer les familles nombreuses très pauvres, qui sont dans l'impossibilité d'acheter les fournitures nécessaires et même de se munir de vêtements convenables, et qui, par nécessité absolue et amour-propre, retiennent leurs enfants à la maison. Ces parents ne sont pas totalement responsables.

A ces causes, il faut encore joindre l'alcoolisme auquel s'adonne trop de pères de famille, ou le départ de la mère comme nourrice. Que résulte-t-il du départ de celle-ci ? Le père occupé par ses travaux, n'a pas le temps nécessaire pour songer aux enfants qui font ce qu'ils veulent, et, ainsi abandonnés à eux-mêmes, ne fréquentent plus l'école. De plus, l'absence de la mère rend le foyer triste, et le père lui-même s'oublie parfois au cabaret, laissant sa famille dans le plus déplorable abandon. Et le lendemain, pas d'activité, les travaux sont en retard, et il faut garder l'enfant pour rattraper le temps perdu.

A ces causes, il faut aussi joindre la paresse ou l'indifférence des uns, l'ignorance ou la mauvaise appréciation de l'instruction des autres. Cependant, en général, tous désirent que leurs enfants sachent lire, écrire et compter pour « pouvoir faire leurs affaires », comme ils disent ; mais il ne vont pas jusqu'à concevoir l'instruction complète ; ils ne comprennent guère ce qu'ils lisent ; leur instruction se borne aux intérêts pratiques et matériels, et s'ils savent se conduire, ils méconnaissent leurs droits et devoirs du citoyen, ils font partie du « troupeau ». D'autres enfants ne fréquentent pas l'école pour des motifs futiles : promenade à la foire, mariage, repas de famille, maladies feintes, etc...

Il y a lieu de remarquer aussi qu'à l'époque des grands travaux d'automne, c'est presque une nécessité pour certains parents de retenir leurs enfants, mais non de façon continue. Ainsi généralement la dernière quinzaine de septembre et la première d'octobre seraient complètement suffisantes et on reste jusqu'à la fin du mois en disant : « Ce n'est pas la peine, tu commenceras le mois ». Mais c'est quinze jours, c'est souvent un mois que l'on perd ainsi.

Pourtant on remarque qu'il y a des enfants qui ne manquent jamais l'école et dont les parents sont dans la même situation que les premiers, mais qui se gênent et qui, sans doute, comprennent

mieux le prix de l'instruction. Il appartiendra à l'instituteur de faire ressortir cette différence dans la fréquentation et d'amener les parents indifférents à imiter leurs voisins.

Une autre cause encore, c'est le peu de soin que certaines familles apportent aux règles de l'hygiène, il en résulte souvent des épidémies pendant la période de bonne fréquentation.

Etat des écoles : De grands progrès ont été accomplis de ce côté, mais combien y-a-t-il encore de locaux malsains où le cubage d'air est insuffisant et où maîtres et élèves vivent dans des conditions que condamne l'hygiène. Avec comme conséquences : maladies ou épidémies. Ajoutons à cela le chauffage insuffisant provenant de l'incurie de certaines municipalités. Or les familles soucieuses, à juste raison, de la santé de leurs enfants, préfèrent garder ces derniers plutôt que les exposer aux rhumes, bronchites, etc...

Remarquons aussi le mauvais état de certains chemins, la longueur de la route : quatre, cinq et même six kilomètres – le climat pluvieux, la bise froide et humide, aussi ces raisons excusent-elles les mères de retenir leurs enfants. Et en hiver, ce sont les jeunes qui manquent le plus. Conviendrait-il d'établir plus d'écoles de hameau ? Les villages étant très disséminés, le nombre de ces écoles deviendrait trop dispendieux et par conséquent impossible.

Remèdes : quels remèdes apporter ?

Il convient d'abord de faire la part de la nécessité actuelle ; nous sommes obligés d'admettre qu'il y a des raisons valables, des excuses pour les fermiers peu aisés qui ne peuvent payer de domestiques. Souvent les bras manquent. Il faut aussi considérer les conditions dans lesquelles se trouve l'agriculture dans notre région. Mais est-ce à dire que cet état de chose doit continuer absolument ? Nous répondons : non ! Nous devons préparer l'avenir. Comment ?

Par notre parole, par notre influence morale. Dans nos causeries avec les parents, dans nos conférences, insistons sur le perfectionnement à apporter à l'agriculture :

- aborder d'autre conditions de culture
- faire plus de plantes fourragères et moins de pâturages
- rester à améliorer ses terres plutôt que d'émigrer
- faire comprendre la puissance de l'association qui relèverait la situation matérielle et morale du cultivateur
- abattre ces talus qui sont comme autant de remparts où chaque petit propriétaire ou fermier se confine comme dans une forteresse
- rompre cet individualisme et montrer les résultats avantageux de l'association.

Aux mères qui se font nourrices :

- rappeler leur devoir maternel
- montrer combien la vie de famille est souvent détruite et que souvent il y a plus de perte que de profit.

Mais il convient de présenter ces raisons avec tact et habileté et éviter de froisser l'amour-propre de qui que ce soit.

Considérons ensuite les parents coupables par amour du lucre ou ignorance et desquels on peut obtenir amendement. Mais plutôt que de s'adresser à eux, c'est l'influence que le maître peut exercer sur les enfants qui est primordiale.

Rendre le séjour de la classe le plus agréable possible, en l'ornant avec goût, de cartes, de tableaux, d'images, de fleurs, etc... donner un enseignement bien préparé, pratique, instructif, vivant et attrayant, qui éveille la curiosité de l'élève, éviter la monotonie, rendre la classe gaie. Il y a des fronts qui ne se dérident jamais ; mais dans l'enseignement, ne doit-il pas aussi y avoir le côté gai, présenté avec discrétion ? Je me sens triste, dit M. l'Inspecteur, en quittant certains maîtres, tandis que d'autres, tout en restant dans leur rôle, savent donner de la vie à leur classe ; être souriants cela se communique. Est-ce à dire que la classe devient un lieu où l'on s'amuse ? Non. Il faut que l'enfant fasse lui-même un

effort, car cet effort lui procure un plaisir, une satisfaction de lui-même qui est le but que l'on veut atteindre.

Ainsi l'on gagne l'estime des enfants. Et si l'on joint à cela une culture personnelle, une discipline bien entendu, ferme mais douce, pas trop de punitions ; si l'on évite les paroles blessantes, vives (excès de zèle souvent), mais qui peuvent irriter le caractère de l'élève, si l'on s'adresse individuellement à ses défauts, en classe, en récréation, par une parole aimable, un sourire, un geste amical, on gagnera la sympathie de l'enfant qui verra qu'on l'aime véritablement. Et l'on aura ainsi donné à l'école un tel attrait que certains enfants eux-mêmes supplieront leurs parents de ne pas leur faire manquer la classe.

Outre ces mesures, notons soigneusement les absences et les retards de chaque jour, remarquons les enfants qui ne fréquentent qu'à demi, faisons appel à l'émulation dans le classement hebdomadaire. Pour cela attribuons avec discrétion des points à la bonne fréquentation.

Mais, s'il convient de récompenser l'assiduité, certains enfants ne sont pas responsables de leurs absences ; on ne doit priver que les élèves réellement coupables ; qui manquent par leur faute. Aussi serait-il équitable de récompenser à l'occasion ceux que la nécessité absolue oblige à rester chez eux. C'est au maître à bien discerner. L'élève ne manquera pas d'en faire part aux parents qui apprécieront ce principe de justice et feront souvent l'impossible pour ne plus les retenir à la maison. On gagne ainsi et l'amitié des enfants et la sympathie des familles. C'est aussi par un abord franc, loyal, par sa parole, sa conduite, ses conseils que le maître acquerra l'autorité sur les parents.

Mais d'ailleurs, si le maître ne peut pas toujours faire visite à la famille, n'a-t-il pas à sa disposition les billets d'absence qui préviennent souvent des absences injustifiées et triomphent parfois de l'indifférence endurcie ? Il y a aussi le carnet de correspondance relatant les absences du mois et dont le total effraierait les parents les plus négligents.

Conférences publiques : *Outre ces causeries familiales, le maître profitera d'une conférence publique, d'une fête scolaire pour donner à sa pensée plus d'élévation. Montrer les effets de l'alcoolisme et ses conséquences, faire comprendre que les maladies ou les épidémies ne sont souvent dues qu'à l'inobservance des règles de l'hygiène.*

Si le maître doit ainsi agir personnellement sur les enfants et les parents, il ne doit pas oublier que c'est par sa ponctualité, ses exactitudes à ses devoirs professionnels qu'il contribuera encore à la bonne fréquentation. Cependant, si l'action du maître est grande, s'il peut beaucoup, il ne peut tout.

Influence des amis de l'école : *En effet, il reste souvent désarmé en face de certaines indifférences rebelles, mais ce qu'il ne peut faire seul, les délégués cantonaux, certaines notabilités, d'anciens élèves pourront être d'un secours efficace. Ils sauront d'ailleurs apprécier le dévouement du maître et s'ils ne deviennent spontanément des apôtres, du moins l'instituteur peut-il réchauffer leur zèle.*

Municipalité : *La municipalité aussi se doit à elle-même d'assurer la fréquentation. La loi l'oblige à faire blanchir la classe au moins tous les ans. Or dans beaucoup d'écoles, ces prescriptions ne sont pas suivies. Il en résulte souvent des épidémies. Alors la municipalité intervient, mais trop tard et il eût mieux valu prévenir le mal. Là encore le maître interviendra, sollicitera les réparations nécessaires et dégagera ainsi sa responsabilité.*

Cantines scolaires : *Souvent, en hiver, les enfants arrivent à l'école, mouillés, grelottant ; la classe n'est pas toujours chauffée. Certains d'entre eux ne retourneront à la maison que le soir. Ils apportent un maigre et froid déjeuner qu'ils mangeront dans la classe. Mais qu'arrive-t-il souvent ? Ils restent à la maison où ils trouvent une soupe chaude. D'où la nécessité d'installer une cantine scolaire. Le maître fera appel à la générosité privée, à celle de la municipalité et s'il ne trouve qu'indifférence, c'est encore lui parfois qui, de sa propre initiative, pourvoira à l'installation d'une cantine si*

rudimentaire qu'elle soit. Il rendra ainsi un grand service à la santé des enfants et assurera en même temps la fréquentation. L'instituteur qui crée ainsi une cantine mérite certes des éloges, mais cependant on ne saurait lui en faire une obligation.

Moyens en dehors de l'action du maître : *Il arrive souvent que des familles n'ont pas de vêtements, pas de fournitures à donner à leurs enfants ; ces parents ne peuvent être absolument rendus responsables et on ne peut les condamner. Il convient de leur venir en aide. Mais qui ? – Il ne suffit pas de se reposer sur l'initiative privée. Depuis longtemps le législateur a créé la caisse des écoles destinée à encourager et à faciliter la fréquentation scolaire. Mais on en est resté au principe, et dans beaucoup de communes cette caisse est vide, aussi conviendrait-il qu'elle fût réellement obligatoire et qu'elle fût largement dotée de l'Etat, du département, de la commune. La misère disparaîtrait et avec elle les absences.*

Cependant, il se trouvera encore des irréductibles et quel qu'en soit le petit nombre, devra-t-on les considérer comme quantité négligeable ? - Nous ne le croyons pas. Ils ont été traités en personnes humaines, on a tout fait pour les persuader de leur devoir, pour leur donner les moyens de l'accomplir, aussi l'Etat doit-il intervenir et appliquer la loi ; il ne doit pas reconnaître au père de famille le droit de laisser son enfant dans l'ignorance.

Mais qui interviendra ? La commission scolaire, répond-on. Or, dans presque toutes les communes, cette commission fonctionne mal ou ne fonctionne pas du tout ; elle montre peu de souci de l'instruction. Aussi convient-il d'en conserver le principe, mais d'en modifier la composition, de manière à donner la majorité au pouvoir central. La commission scolaire actuelle ne peut remplir le but de la loi ». C'est sur cet appel à modifier la loi que se termine l'intervention de l'inspecteur primaire.

La réunion de travail de ce vendredi 13 octobre 1905, à Lamballe, s'est tenue comme toutes les autres, en matinée, à partir de 9 heures. Aucune précision n'est apportée sur l'heure à laquelle elle s'est terminée. Mais habituellement, du moins lorsqu'elles ne réunissaient que les institutrices et instituteurs du canton de Jugon, elles se terminaient vers 12h30 et étaient suivies d'un repas au cours duquel les convives pouvaient continuer d'échanger avec l'Inspecteur primaire, c'est ce que rapportent plusieurs comptes-rendus d'autres conférences pédagogiques.

**Le « collectif des historiens amateurs de Jugon »
Bulletin communal n° 20 et 21 de juin et septembre 2022**